COMMISSION ARBITRES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.73

PV N°35 DU SAMEDI 03/05/2025

Réunion du lundi 28 avril 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D3 & D5 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres seniors D4 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres stagiaires : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Validateur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse mail : **arbitres@loire.fff.fr** doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation…). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

COURRIERS RECUS

M. PEREIRA Cyril : la participation de tous les remplaçants n'a été enregistrée sur la FMI.
M. SALVATORE Jérémie : problème pour faire le renouvellement de sa licence arbitre.
Veauche : rapport sur la rencontre Seniors D3 Poule C opposant St Priest en Jarez à Veauche.
Commission Féminines : changement de date pour le match féminines St Anthéme / St Romain le Puy, sera le 1er mai : accord des deux clubs.

INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

AGENDA

- ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES – MODULE 8
DIMANCHE 18 MAI, de 9h à 17h à VEAUCHE, stade Irénée Laurent (repas pris en charge sur place).
Merci de remplir le formulaire envoyé par le Conseiller Technique.

DOSSIER MEDICAL ARBITRE

Le Dossier Médical Arbitre 2025-2026 est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ».

RAPPELS ADMINISTRATIFS

Messieurs les arbitres, lorsque vous officiez, vous êtes priés de ne pas porter un maillot ou un survêtement du club ligérien que vous représentez ou dans lequel vous jouez.

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline, via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).
La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur à une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.
Il est rappelé à tous les arbitres officiels que lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match (officiel ou amical) en tant qu'arbitre bénévole, vous devez obligatoirement demander l'aval de votre désignateur et informer la CDA par courriel. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à des sanctions.

Rappel des consignes de cette saison :
https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire
(carton blanc : https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf)

DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au « Portail Des Officiels » sur ordinateur, en vous déconnectant du « Portail Des Officiels » sur ordinateur, en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur, puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation. Les désignations sur PV et le site Internet du District, rubrique « Epreuves », restent visibles et valables. En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur.

A noter : si votre nom d'Officiel apparait sous l'intitulé « Anonyme ». Le paramétrage s'effectue dans l'espace « Mon Compte FFF » (https://mon-compte.fff.fr/) du licencié -> **Mes licences & rôles** -> section : **Visibilité sur les sites et applications FFF >** Décliquer l'option « je ne souhaite plus … » > Enregistrer

INFORMATION FMI (nouvelle 4.0.3)

La Direction des Compétitions Nationales, en raison de l'identification d'un nombre important de blocages de la FMI (**nouvelle version 4.0.3**) lors de l'utilisation de la fonctionnalité « case Rapport suit », et surtout « Observations d'après match ». Par conséquent, il a été demandé aux officiels de ne pas utiliser PROVISOIREMENT ces fonctions lors du remplissage de la FMI :

- **Ne pas cocher RAPPORT SUIT** mais informer les clubs de ce fait.
- **Pour les exclusions**, il est demandé de remplir uniquement dans la FMI, lors de la **SAISIE DU FAIT DE JEU,** la partie **Rapport circonstancié** pour décrire le fait de jeu disciplinaire : si un besoin plus large d'explication est nécessaire, cela doit apparaitre dans le RAPPORT DE L'ARBITRE UNIQUEMENT, mais **pas dans la rubrique Observations d'après-match.**

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

INFORMATION AUX ARBITRES OFFICIANTS EN FOOT DIVERSIFIE

Si lors de l'arrivée des équipes critérium sur le terrain une (des) rencontre(s) officielle(s) de jeunes et/ou féminines (plateau, match, etc…) se déroule(nt), les équipes critérium doivent OBLIGATOIREMENT attendre la fin de la (des) rencontre(s) avant de pénétrer sur le terrain (même si un demi-terrain est libre) et ceci avant sanctions.

INFORMATION OBSERVATEURS

La charte déontologique de la saison 2024 -2025 devra être signée par l'ensemble des observateurs.
Rappel de l'article 31 du règlement intérieur. Les observateurs ont pour obligation morale d'adopter une conduite bienveillante lors l'exercice de leur mission.
Ils sont astreints à un devoir de réserve envers les instances sportives et les clubs dans le cadre des compétitions et/ou lors de toute communication à caractère public.

ARBITRE SOLIDARITE

Pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noêl FAURE responsable d'arbitre solidarité au : 07 60 08 56 40.

FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :
https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/